



PROCES-VERBAL DE LA 82ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVOLLEY

Vendredi 20 mai 2022 - 17h00/20h30

Samedi 21 mai 2022 – 8h30/18h00

Mulhouse



ADOpte PAR L'ASSEMBLEE DES 9 ET 10 JUIN 2023 - LILLE



ETAT DES PRÉSENCES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES

Délégués régionaux

Auvergne-Rhône-Alpes : Daniel MAISONNIAL / Jean-Claude SAVOY

Bourgogne-Franche-Comté : Cédric AMBS/ Didier FROMENTIN

Bretagne : Odile AVIGNANT / Florence RAMARD / Daniel KARBOVIAC

Centre-Val de Loire : Non représentée

Corse : Marie-Ange MELI / Santa SANTONI

Grand Est : Anne BARBE / Patrick REMY / Olivier SIMON / Didier GROELL

Hauts de France : Pierre-Yves VANALDERWELT / Philippe DEREPI / Jean-Didier JAWORSKI :
Bernard DEGANDT THOMAS

Ile de France : Vincent VAURETTE / Alain MOLINARIO / Stefano RIMBANO / Alain de
FABRY

Normandie : Gaëlle RAMARQUES / Florian BARBEAU / Eric BALLE

Nouvelle Aquitaine : Nathalie PEDRETTI / Gérard NOLIBOS / Allister GEORGES / Stéphane
GREMILLON

Occitanie Pyrénées Méditerranée-Pyrénées Méditerranée : Jean-Pierre MELJAC
/ Jean-Pierre TOSI

Pays de la Loire : Vincent DUCASSE / Frédéric PAILLAT

Provence Alpes Côte d'Azur : Frédéric PASTORELLO / Gérald HENRY / Thomas DRAGHICI /
Gil RAILLON

Guadeloupe : Maguy MARTOL

La Réunion : Axelle GRONDIN

**Par ailleurs, assistant à l'assemblée générale conformément à l'article 7.2 des
statuts, les personnes suivantes :**

Les membres du Conseil d'Administration

En présentiel : Eric TANGUY /Christian ALBE / Michelle AKILIAN (en partie) / Sébastien
FLORENT / Zélie AMARD / Pierre MERCIER / Isabelle COLLOT/ Christophe DURAND / Florence
NOËL / Eric SAGOT / Marc-Olivier ANATOLE / Alain ARIA / Cinthya BAGATTO / Nadège
CASTAINGS / Françoise DE BERNON / Didier DECONNINCK / Véronique FRELAT / Claude
GANGLOFF / Sébastien GONÇALVES-MARTINS / Richard GOUX / Gérard MABILLE / Michel
MARTIN-DOUYAT / Christine MOURADIAN (en partie) / Vincent ROCHE / Linda ROYO / Olivier
TRITZ / Delphine VIALA / Pierre VOUILLOT

- **Les membres du Conseil de Surveillance**

En présentiel : Aline GEMISE-FAREAU / Jean-Paul ALORO / Alexandre COUDERC / Laurent DANIEL / Jean-Louis LARZUL / Patricia MAZZOLA / Jean-François MOLEY / Annie PEYTAVIN / Dany ROMAIN / Alexandre TRAN BA THO / Philippe VENDRAMINI

- **Les membres de Commission Electorale Fédérale**

Jean-Jacques DECORDE, Président / Serge CORVISIER / Michel ERINTCHEK

- **Les Présidents de Commissions**

Yanick CHALADAY / Michel COZZI (CCS) / Amine HACHELAF (CCF) / Patrick OCHALA (CFD)

- **Autres invités**

Arnaud PRIGENT – Sandrine DELAMARRE (Ile de France)
Jean-Paul DUBIER (Normandie)
Flavie MOINY (Grand Est)
Philippe MARTOL (Guadeloupe)
Axelle GUIGUET, Directrice Technique Nationale
Antoine ROBILLARD, Assistant du Commissaire aux comptes
Antoine BODART, Société LENI

- **Les salariés de la FFvolley**

Virginie AUBAZAC, Chargée de Communication
Thierry BOLOMEY, informaticien
Laurie FELIX, Responsable Juridique
Nathalie LESTOQUOY, Responsable du Secteur Sportif
Sylvie PROUVÉ, Secrétaire de Direction

ORDRE DU JOUR

Vendredi 20 mai 2022 - 17h00/20h30

<p><u>Dès 16h00</u></p>	<p>Accueil des Délégués Régionaux Emargement - Vérification des pouvoirs par la Commission Electorale Fédérale</p>
<p><u>A partir de 17h00 jusqu'à 20h30</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> I. Ouverture de l'assemblée générale par le Président de la FFvolley et ses invités II. Intervention du Président de la Ligue Nationale de Volley III. Intervention de la Commission Electorale Fédérale IV. LENI - vote test V. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance VI. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2021 VII. Approbation de la prise en charge partielle du mandat du Secrétaire Général
<p><u>21h00</u></p>	<p>DINER</p>

Samedi 21 mai 2022 – 8h30/18h00

<u>Dès 7h45</u>	Accueil des Délégués Régionaux Emargement - Vérification des pouvoirs par la Commission Electorale Fédérale
<u>A partir de 8h30</u>	VIII. Présentation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2021 et du rapport du Commissaire aux Comptes IX. Approbation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2021) & affectation du Résultat X. Présentation des rapports d'activité des commissions fédérales XI. Présentation et approbation du rapport moral 2021/2022 XII. Rapport de la Direction Technique Nationale (projet horizon 2028) XIII. Présentation de la nouvelle architecture des licences – Saison 2022/2023 XIV. Présentation et approbation de la tarification 2022/2023 XV. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023 XVI. Présentation des assurances collectives rentrée 2022/2023
<u>A 12h30</u>	DEJEUNER
<u>DURANT LE DEJEUNER</u>	ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – MANDAT 2023/2026
<u>A partir de 14h00</u>	XVII. Proclamation des résultats de l'élection du Conseil de surveillance 2023/2026 XVIII. Modifications des statuts XIX. Modifications du règlement intérieur XX. Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley XXI. Orientations statutaires 2024 XXII. Modifications du Règlement Général Disciplinaire XXIII. Projet Elite – saison 2022/2023 XXIV. Approbation des vœux XXV. Questions diverses XXVI. Clôture de l'Assemblée Générale

Vendredi 20 mai 2022 – Ouverture de séance à 17h15

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFVOLLEY ET SES INVITÉS

Eric TANGUY ouvre l'Assemblée Générale.

Puis, il laisse la parole à Olivier SIMON, Président de la Ligue Grand Est de Volley-Ball.

« Mesdames, Messieurs, dans vos grades et fonctions respectifs, c'est un réel plaisir que l'équipe de la Ligue Régionale du Grand Est vous accueille en ces lieux magnifiques de la société industrielle de Mulhouse.

Notre projet d'olympiade a pour ligne directrice le volley dans tous les territoires et sous toutes ses formes dans ces territoires.

Cette orientation prend une signification particulière aujourd'hui puisqu'au-delà du territoire métropolitain, il y a une forte représentation de nos amis des territoires des DROM-CROM.

Nous sommes une grande géographie qui s'étend de Troyes à Strasbourg, de Sedan à Mulhouse, et cela nécessite un travail de coordination qui est important. Je tiens à remercier tous les comités départementaux qui travaillent de concert avec la Ligue Grand Est parce qu'il n'y a pas de sujets de distensions, c'est un vrai travail commun.

Cette belle entente et ce beau dynamisme nous a permis de mettre en place une opération qui s'appelle Les Estivales.

L'année dernière, ce sont 1200 équipes qui se sont retrouvées, ce qui a eu pour résultat une augmentation de nos licenciés de 20% par rapport à avant covid. Les résultats de l'équipe de France, les excellents résultats des nombreux clubs du haut niveau du Grand Est, tout ceci a contribué à faire venir les jeunes vers nous.

Ce moment est aussi pour remercier au travers de tous les Présidents de comités départementaux de l'Est qui sont présents.

Je pense qu'on va avoir l'assemblée générale ayant le plus bas bilan carbone puisqu'on fait tout à 200 mètres sans véhicule et toujours à pied. On va essayer aussi de vous faire profiter des produits régionaux, les cadeaux sont aussi durables.

On finira demain par la visite du musée de l'Automobile et le dîner qui clôturera et j'espère qu'ils vous laisseront un souvenir important et impérissable de la visite dans le grand Est. Une citation me guide souvent : « je suis le capitaine de mon âme, je suis maître mon destin. Alors profitez bien et faites de ce séjour, ce que vous en voudrez. Merci. »

(Applaudissements)

Eric TANGUY remercie Olivier SIMON et l'ensemble de ces équipes pour leur accueil à Mulhouse. Puis, une minute de silence est observée par les participants afin de rendre hommages aux personnes qui nous quittés cette année :

M. Pascal ALLAMASSEY, Membre du Conseil d'Administration de la FFvolley
M. Jean SARTRE, Ancien Président du Comité de la Loire
M. Maurice SCHMISSER, Arbitre Fédéral
M. Olivier ALLO, Joueur de l'Equipe de France de Volley paralympiques aux JOP de 1992 et 1996
M. Yves Marie QUINIOU
M. Philippe BEUCHET, ancien VP et Secrétaire Général de la FFVB
Docteur Louis MONIERE, Médecin du TOUR VB de 1965 à 1992
M. César CANETTA, Président de l'ASBAM durant 63 ans
M. Xavier ZIANI, ancien joueur PRO, Entraîneur A Charenton
M. Henri BORTOLOSSI, Ancien Président du club VOLERO LE CANNET
M. Pascal JACQUET-RICARD, International junior de 1979 à 1981
M. Jean-Paul DURAND, Président du Club de la Roche sur Yon
M. Michael VIERA, ancien joueur pro de L'Arago de Sète dans les années 1990
M. Yvanoël KAIKILEKOFÉ, Président de la Ligue de Wallis et Futuna
M. Laurent SOUCERADJOU, Arbitre de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée
M. Pierre BERJAUD, Ancien DTN et Vice-Président de la FFvolley
M. René CASES, Président Fondateur du Biscarrosse Olympique Volley-Ball

Avant de débiter les travaux, une vidéo de rétrospectives des évènements de l'année est projetée :

<https://onedrive.live.com/?authkey=%21AgIMRYHXmO5PdOI&cid=6B932082BA3FAADD&id=6B932082BA3FAADD%2152005&parId=6B932082BA3FAADD%2152003&o=OneUp>

Discours d'introduction du Président de la FFvolley :

« Quel plaisir de vous retrouver toutes et tous en présentiel ici dans cette belle ville de Mulhouse où en mai 2021, nous avons débuté la saison internationale de notre équipe de France masculine pour se poursuivre en Italie pour la Volley National League puis à Tokyo pour les Jeux Olympiques médaille d'Or.

La composition du nouveau gouvernement vient d'être publiée et on peut se féliciter d'avoir un ministère des Sports et des Jeux Olympiques, Ministère de plein exercice. Je félicite mon amie Amélie OUDEA-CASTERA, nouvelle ministre des Sports, à qui je souhaite pleine réussite et à qui j'assure le plein soutien de la Fédération Française de Volley.

Le Grand Est est un territoire très dynamique en volley, territoire dont sont issus 2 stars emblématiques du volley : notre passeur Benjamin TONIUTTI et notre centrale Christina BAUER. La Ligue Grand Est, avec ses clubs, ont su être imaginatifs et volontaristes lors de la terrible pandémie. La Ligue, ses équipes, ses clubs, ont lancé des compétitions sur herbe et durant 45 tournois mobilisé 1200 équipes qui ont pu pratiquer le volley outdoor. Et je veux, ici, encore remercier le Président Olivier SIMON et toutes ses équipes pour ce formidable travail.

Chers amis, nous venons de traverser une période compliquée avec la Covid et comme une équipe de volley, nous avons su relancer notre activité pour arriver aujourd'hui renforcés, forts et conquérants. Nous devons écrire une nouvelle page de l'histoire de notre sport, une page ambitieuse, innovante, qui doit amener le volley à jouer les premiers rôles dans les années futures. Aujourd'hui, notre Fédération a changé de catégorie. Nous sommes aujourd'hui une fédération qui compte les médailles. Nous pouvons toutes et tous être fiers de notre volley.

Cette assemblée générale, sur un nouveau format plus dynamique, doit préparer notre avenir et ouvrir cette nouvelle période. Comme une équipe de volley, nous allons relever ce défi et ouvrir cette nouvelle ère du volley français. Merci par avance à toutes et tous. Vive le volley et encore merci à Mulhouse et au Grand Est pour l'aide apportée à notre discipline ».

(Applaudissements)

Intervention de Mme Michèle LUX, Maire de la ville de Mulhouse
Daniel BUX, vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération
Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est
Jean-Marc HAAS-BECKER, Président du Comité Régional Olympique et Sports Grand Est
Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est



Le Président commence les travaux de l'assemblée. Il excuse le Président de la Ligue Nationale de Volley, Yves BOUGET, qui n'a pas pu venir.

I. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE FEDERALE

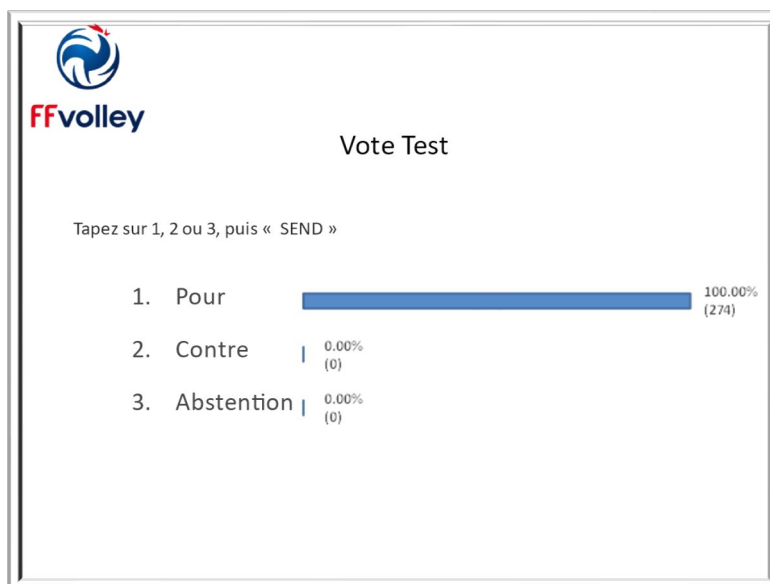
Le Président laisse la parole au Président de la Commission Electorale Fédérale, M. Jean-Jacques DECORDE :

« Monsieur le Présidente, Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et tous. C'est toujours un grand plaisir de vous retrouver pour ces deux journées de travail, J'en profite pour remercier mes collègues de la CEF qui font plus que me seconder ainsi que le personnel de la fédération et plus particulièrement Mesdames PROUVÉ et FELIX. Merci aussi à la Ligue Grand Est qui nous accueille dans ce bel endroit. Lors de l'assemblée générale de l'année dernière tenue au CNOSF, j'avais souhaité le meilleur pour notre équipe de France aux JO ; ce meilleur, elle nous l'a donné. Merci de nous avoir fait vibrés et bravo pour cette médaille d'or. A l'ouverture de cette assemblée générale, 39 délégués inscrits disposent de 5219 voix, 1025 groupements sont représentés, le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. La majorité est de 2610 voix et 513 GSA. Enfin, concernant l'adoption des propositions, les votes doivent remplir une double condition à savoir 2/3 des voix, soit 3480 voix et 2/3 tiers des GSA, soit 684 GSA. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, au nom des membres de la Commission Electorale Fédérale une excellente assemblée générale. Je vous remercie. »

(Applaudissements)

II. SOCIETE LENI – VOTE TEST

Une présentation sur le fonctionnement des boîtiers de votes est effectuée par le prestataire qui procède ensuite à un vote test



Pour	274
	100%
Contre	0
	0,00%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	274

III. PRESENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (**CF ANNEXE 1**)

Le Président laisse la parole à Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

« Mesdames, Messieurs, bonjour. Je suis le porte-parole du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance souhaite compléter le rapport écrit il y a maintenant un mois. Nous tenons cependant à développer quelques points. Si le Covid nous a tous perturbés, il permet à la fédération d'afficher de bons résultats financiers. L'interprétation des chiffres est difficile puisque l'année a été exceptionnelle. Nous avons constitué des dossiers dont un sur l'arbitrage qui mentionne des préconisations. Le bénévolat, un dossier important dont tous les contours ne sont pas définis aujourd'hui. Nous avons été amenés à assurer la tutelle d'un comité départemental. Dans notre rapport, vous trouverez un commentaire sur les commissions centrales car certains Présidents de commissions ne semblent pas percevoir l'intérêt de notre participation à titre consultatif. Nous remercions ceux qui ont accepté notre collaboration. A l'ordre du jour de l'assemblée générale, vous avez une résolution proposant la prise en charge partielle du mandat du Secrétaire Général. Le conseil de surveillance est bien conscient du temps que les élus doivent disposer pour assumer leur rôle. Les responsabilités politiques des élus sont de plus en plus importantes, mais totalement différentes de celles des salariés. Il souligne la nécessité de ne pas confondre cette prise en charge d'élus avec les tâches relevant de postes salariés. La Fédération doit pouvoir fonctionner administrativement sans les élus. Dans cette perspective, le conseil de surveillance souhaite qu'un organigramme cible soit établi pour tenir compte des difficultés actuelles de fonctionnement, de l'évolution de la fédération à court terme, mais aussi des perspectives que généreront notamment le plan de développement ou la gestion de l'après jeux olympiques. Le conseil de surveillance émet donc un avis favorable à cette proposition. Pour conclure, nous avons pris connaissance du projet de développement auquel nous nous associons. Nous sommes très attentifs à son évolution et à l'ensemble des problématiques qui ne manqueront pas d'être soulevées. En sachant qu'une évolution de cette envergure nécessitera obligatoirement des adaptations au sein de la fédération, la réussite de ce projet nous placera dans le haut du tableau du sport collectif. J'associe tous les membres du conseil de surveillance pour vous remercier de la confiance que vous avez témoignée depuis quatre ans. Je tiens à remercier tous les membres du conseil de surveillance pour leur dévouement

et la qualité des échanges que nous avons pu avoir ».

Le Président met à l'approbation de l'assemblée générale le procès-verbal du 12 juin 2021.

IV. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2021 (**CF ANNEXE 2**)

RESOLUTION 2 concernant l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2021



Pour	4630
	93,93%
Contre	0
	0,00%
Abstention	299
	6,07%
Total Voix	4929



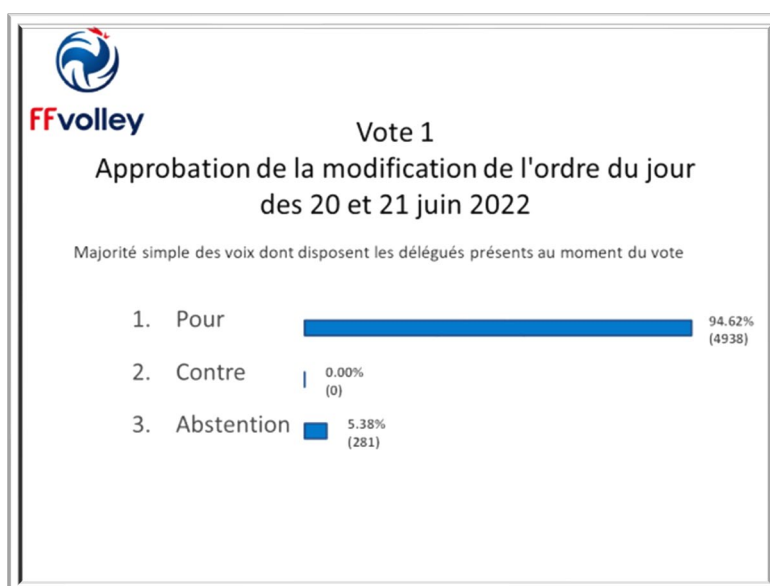
LE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2021 EST ADOPTE A LA MAJORITE

Le Président souhaite mettre à l'approbation de l'Assemblée les modifications de l'ordre du jour suivantes :

- Résolution sur la réserve des primes (point financier)
- Résolution sur le projet CFC 2022/2023 (point sportif)
- Information sur l'Assemblée Générale 2023
- Présentation du Volley Assis présentée par Isabelle Collot
- Présentation de la compétition CFC

V. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 1 concernant les modifications ci-dessus de l'ordre du jour



Pour	4938
	94,62%
Contre	0
	0,00%
Abstention	281
	5,38%
Total Voix	5219



LES 4 MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE SONT ADOPTEES ET SONT AJOUTEES A L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe au point suivant qui concerne l'approbation de la prise en charge partielle du mandat du Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général quitte la séance étant concerné par ce vote.

Le Président explique le principe de cette prise en charge partielle.

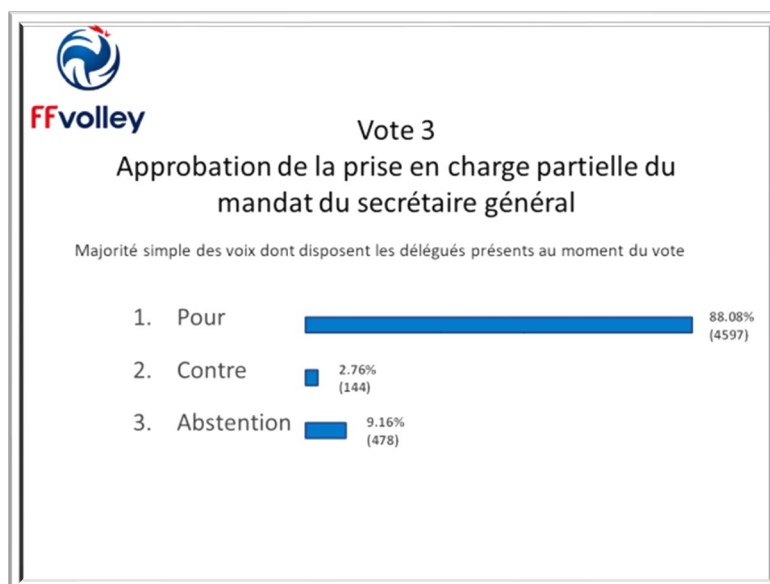
RESOLUTION 3 concernant la prise en charge partielle du mandat du Secrétaire Général

En application de l'article 11 du règlement intérieur de la Fédération Française de Volley, et après avoir recueilli l'avis favorable du Conseil de Surveillance, le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée Générale la résolution suivante :

« Afin que Monsieur Sébastien FLORENT (licencié n°1837161) puisse être libéré d'une partie de son temps de travail par son employeur, il est approuvé la prise en charge par la Fédération Française de Volley, dans le cadre d'une opération juridique restant à déterminer avec son employeur, la rétribution de l'exercice effectif de son mandat social de secrétaire général de la Fédération Française de Volley.

Le coût annuel de cette prise en charge sera de 32 000 euros maximum correspondant à l'exercice effectif de son mandat de secrétaire général pour maximum deux jours par semaine.

Cette disposition est accordée intuitu personae à l'égard de Monsieur Sébastien FLORENT, en sa qualité de secrétaire général, et prendra fin de manière automatique en cas de vacance définitive et, au plus tard, au terme statutairement prévu pour son mandat. »



Pour	4597
	88,08%
Contre	164
	2,76%
Abstention	478
	9,16%
Total Voix	5239



LA PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU MANDAT DU SECRETAIRE GENERALE EST ADOPTEE

VI. Rapport de la Direction Technique Nationale (projet horizon 2028 - CF ANNEXE 3)

Axelle GUIGUET présente le plan équipements et emplois en détail, sujet porté avec beaucoup d'ambition. Ce plan est baptisé « Horizon 2028 » (cf. présentation diffusée en séance – **CF ANNEXE 4**)

Interventions : Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur) / Eric TANGUY (Président de la FFvolley) / Vincent DUCASSE (Pays de la Loire) / Gérald HENRY (Provence Alpes Côte d'Azur) / Christian ALBE (Trésorier Général) / Anne BARBE (Grand Est) / Stefano RIMBANO (Ile de France)

(Applaudissements)

VII. Présentation des assurances collectives rentrée 2022/2023 effectuée par Sébastien FLORENT (Secrétaire Général)

Arrivant au terme des quatre ans imposés par le code du sport, la Fédération Française de Volley a relancé son appel offre le 3 mars 2022 sur les assurances collectives qui concernent les polices suivantes :

- Responsabilité civile (clubs et licenciés)
- Individuel accident (licencié)
- Sport de haut niveau
- Protection juridique
- Responsabilité civile des mandataires sociaux.

Au terme de la consultation lancée par notre partenaire AIAC, nous avons le plaisir de vous annoncer que la MAIF a renouvelé son offre assurantielle auprès de la FFvolley.

Cette offre été acceptée par le Conseil d'administration de la FFvolley.

Interventions : Pierre-Yves VANALDERWELT (Haut de France) / Gil RAILLON (Provence Alpes Côte d'Azur) / Bretagne

VIII. Modifications des statuts (CF ANNEXE 5)

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Gérard MABILLE (Président de la CC Statuts et Règlements) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Haut de France) / Patrick REMY (Grand Est)

RESOLUTION 9 concernant **les modifications des statuts**



FFvolley

Vote 9

Modifications des statuts (en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix



EN NOMBRE DE VOIX

Pour	5217
	99,96%
Contre	0
	0,00%
Abstention	2
	0,04%
Total Voix	5219

EN NOMBRE DE GSA

Pour	942
	95,63%
Contre	33
	3,35%
Abstention	10
	1,02%
Total Voix	985



LES MODIFICATIONS DES STATUTS EN NOMBRE DE VOIX ET EN NOMBRE DE GSA SONT ADOPTEES

Suspension de séance à 19h55.

Samedi 21 juin 2022 – reprise de séance à 8h45

Le Président remercie les délégations de leur ponctualité.

En raison d'un départ anticipé, le Président souhaite remettre une distinction. Une plaquette de la reconnaissance fédérale est attribuée à Christine MOURADIAN.

(Applaudissements)

Puis, le Président laisse la parole au Trésorier Général, Christian ALBE.

IX. Présentation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2021 et du rapport du Commissaire aux Comptes (CF ANNEXES 6-7-8-9)

X. Approbation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2021) & affectation du Résultat

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne)/Eric TANGUY (Président de la FFvolley)

Antoine ROBILLARD est le représentant du Commissaire aux Comptes en raison de la non-disponibilité de ce dernier. Il présente le rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Président explique la création d'une réserve pour récompenser nos internationaux.

Nos équipes de France ont performé et obtenu des médailles en 2021. Nous souhaitons bien évidemment que cela continue car c'est un vecteur de développement du volley.

Lors de performances nous récompensons nos joueurs et joueuses par des primes, leur versement directement prélevé sur les fonds fédéraux peuvent déséquilibrer le bilan annuel et être perçu négativement alors même qu'il s'agit d'une bonne nouvelle.

Afin de limiter cet impact, nous proposons à l'assemblée générale lors de l'affectation du résultat 2021 qui s'élève à +1 011 K euros, de voter une affectation d'une partie de ce résultat dans une réserve qui servira à récompenser nos internationaux et internationales lors des prochaines performances et médailles.

Sauf accord préalable de l'assemblée générale, l'utilisation de cette réserve sera uniquement consacrée au paiement des primes lorsque nos équipes portent haut les couleurs de la France.

Le Conseil d'administration propose ainsi de valider :

- l'affectation d'une partie du résultat positif 2021 dans une « réserve pour primes des internationaux » à hauteur de 300 000 € et ;
- l'affectation de la somme restante sur ce même résultat 2021 (soit environ 711 K euros) au report à nouveau.

RESOLUTION 4 concernant **l'approbation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31/12/2021**

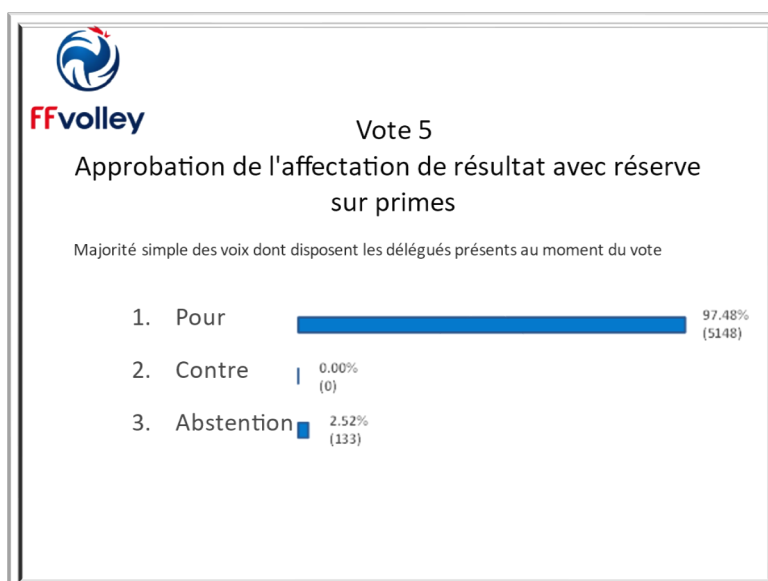


Pour	5140
	97,33%
Contre	0
	0,00%
Abstention	141
	2,67%
Total Voix	5281



LE RAPPORT FINANCIER ET LES COMPTES CLOS ARRETES AU 31/12/2021 SONT ADOPTES

RESOLUTION 5.1 concernant **l'approbation de l'affectation de résultat avec réserve sur primes**



Pour	5148
	97,48%
Contre	0
	0,00%
Abstention	133
	2,52%
Total Voix	5281



L'AFFECTATION DE RESULTAT AVEC RESERVE SUR LES PRIMES EST ADOPTEE

XI.Présentation des rapports d'activité des commissions fédérales

- ➔ Rapport de la Commission Centrale Sportive présenté par Michel COZZI (Président de la CC de la Sportive) : aucune intervention
- ➔ Rapport de la Commission Centrale d'Arbitrage : Stéphane JUAN étant absent est représentée Gil RAILLON (Membre de la CC d'Arbitrage) :

Interventions : Vincent DUCASSE (Pays de la Loire) / Gérald HENRY (Provence Alpes Côte d'Azur) / Eric TANGUY (Président de la FFvolley) / Stéphane GREMILLON (Nouvelle Aquitaine) / Didier FROMENTIN (Bourgogne Franche-Comté) / Daniel MAISONNIAL (Auvergne Rhône Alpes) / Thierry BOLOMEY (Informaticien)

- ➔ Rapport de la Commission Centrale des Statuts et Règlements présenté par Gérard MABILLE (Président de la CC des Statuts et Règlements)

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Eric TANGUY (Président) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France) / Laurie FELIX (Juriste)

- ➔ Rapport de la Commission Centrale Financière présenté par Amine HACHELAF (Président de la CC Financière)

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Christian ALBE (Trésorier Général)

- ➔ Rapport de la Commission Fédérale Sourde :

Interventions : Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur) / Eric TANGUY (Président de la FFvolley) / Axelle GUIGUET (Directrice Technique Nationale)

- ➔ Rapports de la Commission Fédérale Discipline/Commission des Agents Sportifs/Commission Fédérale d'Appel/ Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux /Conseil Supérieur DNACG / Commission Mixte d'Ethique /

Suspension de séance à 10h15

Reprise de séance à 10h35

Avant de présenter le Rapport Moral, le Président laisse la parole à Virginie AUBAZAC, Chargée de Communication, qui présente son parcours.

(Applaudissements)

XII. Présentation et approbation du rapport moral 2021/2022 (**CF ANNEXE 10**)

Eric TANGUY présente son rapport moral (**CF ANNEXE 11** de la présentation en séance).

Interventions : Claude. GANGLOFF (Pays de la Loire) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France) / Daniel KARVOVIAC (Bretagne) / Sébastien CONÇALVES-MARTINS (Ile de France)

(Applaudissements)

RESOLUTION 6 concernant **l'approbation du rapport moral 2021/2022**



Pour	5140
	97,33%
Contre	0
	0,00%
Abstention	141
	2,67%
Total Voix	5281



LE RAPPORT MORAL 2021/2022 EST ADOPTE

Puis Virgine AUBAZAC présente son audit :
<https://prezi.com/view/R5uxfQXHvrHdaO7thhDF/>

Suspension de séance à 12h00

Reprise de séance à 13h20

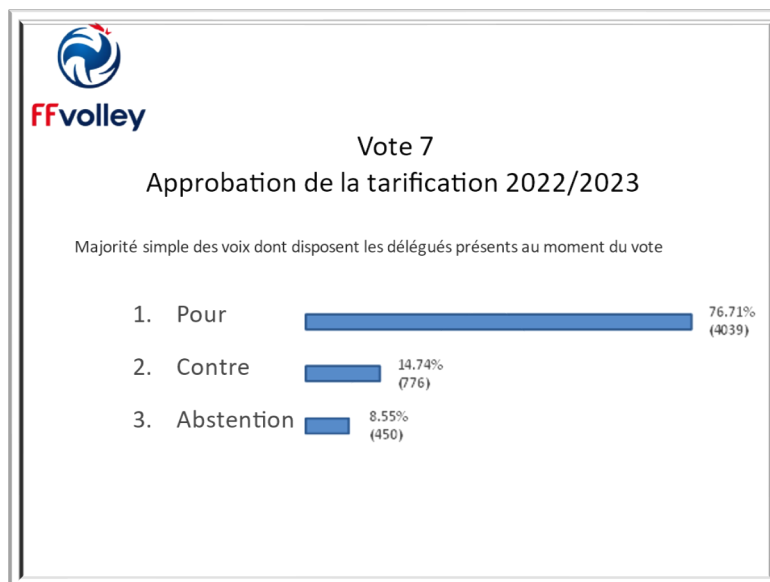
XIII. Présentation et approbation de la tarification 2022/2023 (CF ANNEXE 12)

Christian ALBE (Trésorier Général) prend la parole pour expliquer les modifications tarifaires.

Interventions : Vincent VAURETTE (Ile de France) / Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Frédéric PAILLAT (Pays de la Loire) / Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur) / Patrick REMY (Grand Est) / Nathalie PEDRETTI (Nouvelle Aquitaine) / Amine HACHELAF (Président de la CCF) / Gérald HENRY (Provence Alpes Côte d'Azur) / Nathalie CASTAINGS (Membre du Conseil d'Administration)

RESOLUTION 7 concernant **l'approbation de la tarification 2022/2023**

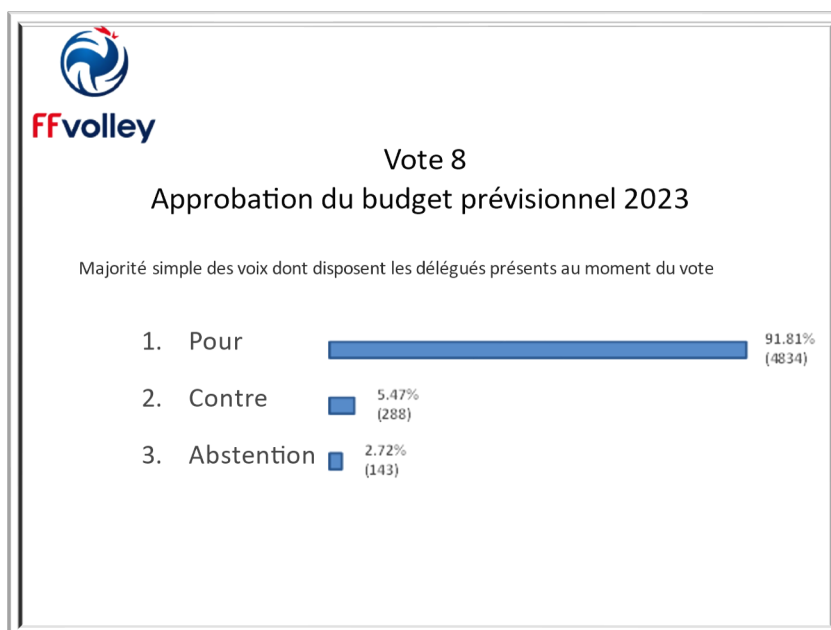
Pour	4039
	76,71%
Contre	776
	14,74%
Abstention	450
	8,55%
Total Voix	5265



LA TARIFICATION 2022/2023 EST ADOPTÉE

XIV.Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023 (CF ANNEXE 13)

RESOLUTION 8 concernant l'approbation du budget prévisionnel 2023




Pour	4834
	91,81%
Contre	288
	5,47%
Abstention	143
	2,72%
Total Voix	5265



LE BUDGET PREVISIONNEL 2023 EST ADOPTE

XV. Proclamation des résultats de l'élection du Conseil de surveillance 2023/2026 (CF ANNEXE 14 – PV CEF n°5 du 21.05.22)

FFvolley 		FFvolley - Election au Conseil de Surveillance - Mandat 2022/2026 - 21 Mai 2022 21/05/2022 14:24:40
COLLEGE > Collège Général		
Ouverture du Vote :		21/05/2022 à 12h00
Fermeture du Vote :		21/05/2022 à 13h10
Nombre de Délégués :		42
Nombre de Clubs représentés :		1063
Nombre de Voix représentées :		5471
Nombre de Délégués ayant votés :		39 (92.86%)
Nombre de Clubs exprimés :		1007 (94.73%)
Nombre de Voix exprimées :		5263 (96.2%)
Nombre de Voix dans l'Urne :		58378
RESULTATS COLLEGE > Collège Général		
1. BOURREAU MICHEL (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4966 voix obtenues
2. DANIEL LAURENT (Ligue OCCITANIE)		4937 voix obtenues
3. MOLEY JEAN-FRANCOIS (Ligue OCCITANIE)		4840 voix obtenues
4. MAZZOLA PATRICIA (Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)		4505 voix obtenues
5. ALORO JEAN-PAUL (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4454 voix obtenues
6. VENDRAMINI PHILIPPE (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4417 voix obtenues
7. SAKANOKO FOUSSEYNI (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4407 voix obtenues
8. LARZUL JEAN-LOUIS (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4208 voix obtenues
9. GOUX RICHARD (Ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)		4164 voix obtenues
TRAN BA THO ALEXANDRE (Ligue NOUVELLE AQUITAINE)		4164 voix obtenues
FONTAINE DOMINIQUE (Ligue NOUVELLE AQUITAINE)		4164 voix obtenues
12. LATAPIE RABERAIN CLEMENT (Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)		4024 voix obtenues
13. GEMISE FAREAU ALINE (Ligue GUYANE)		3569 voix obtenues
14. ROMAIN DANY (Ligue OCCITANIE)		1559 voix obtenues
Total :		58378 voix

Les 13 premiers candidats du collège général sont élus membres du Conseil de Surveillance pour le mandat 2023/2026.

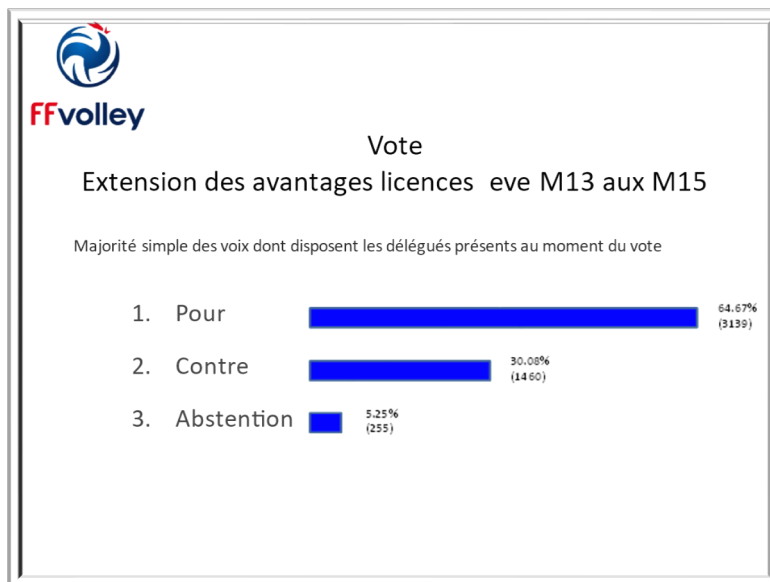
XVI. Présentation de la nouvelle architecture des licences – Saison 2022/2023 (CF ANNEXE 15)

Gérard MABILLE (Président de la CCSR) présente la nouvelle architecture des licences pour la saison 2022/2023.

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Eric TANGUY (Président de la FFvolley) / Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif) / Laurie FELIX (Responsable Juridique) / Jean-Pierre MELJAC (Occitanie Pyrénées Méditerranée) /

Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France) / Delphine VIALA (Membre du Conseil d'Administration) / Yves MOLINARIO (Ile de France) / Alain DE FABRY (Ile de France) / Sébastien GONÇALVES-MARTINS (Ile de France) / Jean-Paul DUBIER (invité) / Christian ALBE (Trésorier Général) / Vincent VAURETTE (Ile de France) / Frédéric PAILLAT (Pays de la Loire) /

Au vu des débats, Eric TANGUY formule la nouvelle résolution suivante : **Extension des avantages licences évènementielles M13 au M15**



Pour	3139
	64,67%
Contre	1460
	30,08%
Abstention	255
	5,25%
Total Voix	4854



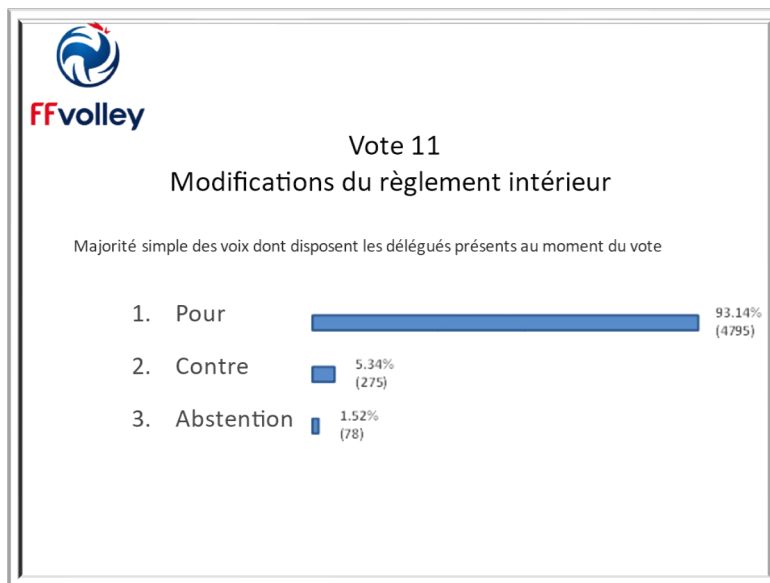
L'EXTENSION DES AVANTAGES LICENCES EVENEMENTIELLES M13 AUX M15 EST ADOPTÉE

Le Président précise que la nouvelle architecture des licences 2022/2023 tiendra compte de cette résolution.

XVII. Modifications du règlement intérieur (CF ANNEXE 16)

Interventions : Laurie FELIX (Responsable Juridique) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France)

RESOLUTION 11 concernant **l'approbation du Règlement Intérieur**
2022/2023



Pour	4795
	93,14%
Contre	275
	5,34%
Abstention	78
	1,52%
Total Voix	5148



LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023 SONT ADOPTEES

XVIII.Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley (CF ANNEXE 17)

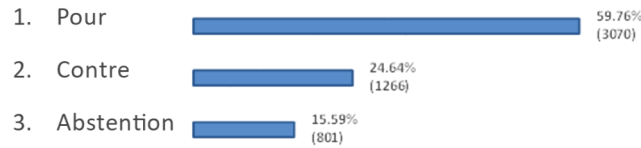
RESOLUTION 12 concernant **l'approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley**



FFvolley

Vote 12

Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley
(en nombre de voix)



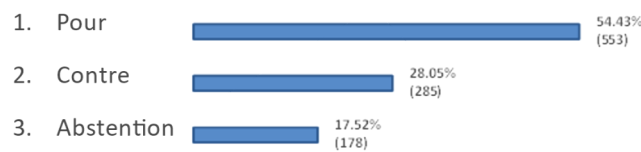
Pour	3070
	59,76%
Contre	1266
	24,64%
Abstention	801
	15,59%
Total Voix	5137



FFvolley

Vote 13

Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley
(en nombre de GSA)



Pour	553
	54,43%
Contre	285
	28,05%
Abstention	178
	17,52%
Total Voix	1016

Article 22 des statuts de la LNV :

« Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés, représentant au moins les 2/3 des voix »



LES STATUTS DE LA LNV SONT ADOPTES

Suspension de séance

Reprise de séance à 15h45

XIX.Orientations statutaires 2024

Eric TANGUY (Président de la FFvolley) indique que ce sont des votes d'orientation et non des votes de décisions.

La loi n°2022 296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, a été adoptée définitivement le 24 février 2022 et publiée au Journal Officiel du 3 mars 2022.

Cette loi implique des modifications des statuts fédéraux pour une application effective au plus tard le 1^{er} janvier 2024 sur :

- Une assemblée générale électorale composée d'un collège électoral (voix et nombre de membres) au minimum de 50% des clubs (« vote direct ») ;
- La parité à 50% au sein des instances dirigeantes ;
- La représentativité du sport de haut ;
- La représentativité des entraîneurs et des arbitres.

CALENDRIER INDICATIF :

1. MAI 2002 : VOTES D'ORIENTATION PAR L'AG
2. AUTOMNE 2022 : GROUPE DE TRAVAIL
3. AVANT JAN. 2023 : VOTE D'UNE PROPOSITION DE TEXTE
4. MAI 2023 : VOTE DES NOUVEAUX TEXTES

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Jean-Pierre MELJAC (Occitanie Pyrénées Méditerranée) / Vincent DUCASSE (Pays de la Loire) / Eric BALLE (Normandie) / Alain de FABRY (Ile de France) / Frédéric PAILLAT (Pays de la Loire) / Alain ARIA (Provence Alpes Côte d'Azur)


RESOLUTION 14 concernant la composition pour le collège électoral (membres constituants l'AG électorale)

 **FFvolley** 38

Vote 14
Quelle composition pour le collège électoral (membres constituants l'AG électorale):
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver la composition actuelle, avec 100% de vote direct des clubs
2. Modifier la composition actuelle, avec au minimum 70% de vote direct des clubs pour le scrutin de liste

 **FFvolley**

Vote 14
Quelle composition pour le collège électoral (membres constituants l'AG électorale):
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver la composition actuelle, avec 100% de vote direct des clubs

49,46%
(2533)
2. Modifier la composition actuelle, avec au minimum 70% de vote direct des clubs pour le scrutin de liste

50,54%
(2588)

Pour	2533
	49,46%
Contre	2588
	50,54%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	5121



LA COMPOSITION DU COLLEGE ELECTORAL AVEC AU MINIMUM 70% DE VOTE DIRECT DES CLUBS POUR LE SCRUTIN DE LISTE EST RETENUE


RESOLUTION 15 concernant le collège électoral pour la désignation de la commission des sportifs de haut niveau :

 **FFvolley** 39

Vote 15
Quel collège électoral pour la désignation de la
commission des sportifs de haut niveau :
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Collège électoral composé de leurs pairs uniquement majeurs
2. Collège électoral composé de leurs pairs sans considération d'âge

 **FFvolley**

Vote 15
Quel collège électoral pour la désignation de la
commission des sportifs de haut niveau :
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Collège électoral composé de leurs pairs uniquement majeurs

72.69%
(3734)
2. Collège électoral composé de leurs pairs sans considération d'âge


27.31%
(1403)

Pour	3734
	72,69%
Contre	1403
	27,31%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	5137



LA DESIGNATION DE LA COMMISSION DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU, LE COLLEGE ELECTORAL COMPOSE DE LEURS PAIRS UNIQUEMENT MAJEURS EST RETENU


RESOLUTION 16 concernant le collège électoral pour la désignation du(des) représentant(s) des arbitres et des entraîneurs :

 **FFvolley** 39

Vote 16
Quel collège électoral pour la désignation du(des)
représentant des arbitres et des entraîneurs :
(en nombre de voix)



modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Collège électoral composé de leurs pairs uniquement majeurs
2. Collège électoral composé de leurs pairs sans considération d'âge

 **FFvolley**

Vote 16
Quel collège électoral pour la désignation du(des)
représentant des arbitres et des entraîneurs :
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix


1. Collège électoral composé de leurs pairs uniquement majeurs
 81.63%
(4309)
2. Collège électoral composé de leurs pairs sans considération d'âge
 18.37%
(970)

Pour	4309
	81,63%
Contre	970
	18,37%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	5279



LA DESIGNATION DE LA COMMISSION DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU DU (DES) REPRESENTANT(S) DES ARBITRES ET DES ENTRAINEURS, LE COLLEGE ELECTORAL COMPOSE DE LEURS PAIRS UNIQUEMENT MAJEURS EST RETENUE


RESOLUTION 17 concernant la part de représentativité des territoires au Conseil d'administration ?

 **FFvolley**

Vote 17
Quelle part de représentativité des territoires au Conseil d'administration ?
(en nombre de voix)



modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver une représentativité des territoires au CA
2. Revenir à un scrutin unique de liste

 **FFvolley**

Vote 17
Quelle part de représentativité des territoires au Conseil d'administration ?
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver une représentativité des territoires au CA
 89,93%
(4383)
2. Revenir à un scrutin unique de liste
 10,07%
(491)


Pour	4383
	89,93%
Contre	491
	10,07%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	4874



LA REPRESENTATIVITE DES TERRITOIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST MAINTENUE

RESOLUTION 18 concernant la représentativité envisagée ?

39




FFvolley

Vote 18

Si réponse 1, quelle représentativité envisager ?
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver une représentation équivalente de tous les territoires (hors outremer)
2. Conserver une représentation des territoires sans contrainte géographique





FFvolley

Vote 18

Si réponse 1, quelle représentativité envisager ?
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver une représentation équivalente de tous les territoires (hors outremer)
85,05%
(4490)
2. Conserver une représentation des territoires sans contrainte géographique
14,95%
(789)

Pour	4490
	85,05%
Contre	789
	14,95%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	5279

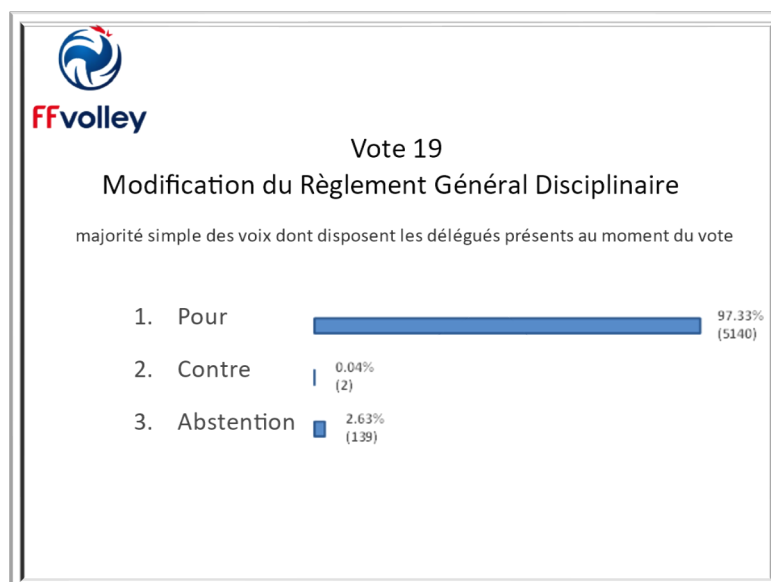


LA REPRESENTATION DE TOUS LES TERRITOIRES (HORS OUTREMER) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST MAINTENUE

XX.Modifications du Règlement Général Disciplinaire (**CF ANNEXE 18**)

Interventions : Yanick CHALADAY (Président de la CFA) / Daniel KARBOVIAC (Bretagne)

RESOLUTION 19 concernant l'approbation du Règlement Général Disciplinaire 2022/2023



Pour	5140
	97,33%
Contre	2
	0,04%
Abstention	139
	2,63%
Total Voix	5281



LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE 2022/2023 SONT ADOPTEES

XXI.Projet Elite – Saison 2022/2023 (**CF ANNEXE 19**)

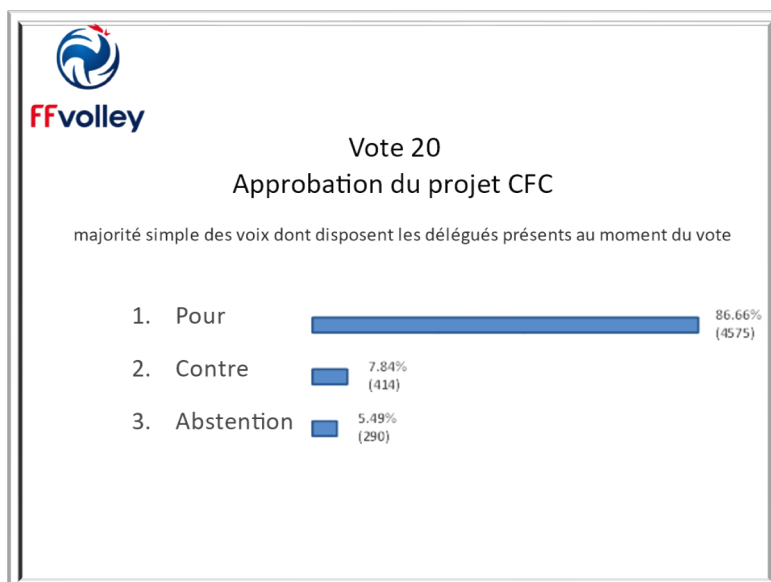
Le Président donne la parole à Pierre MERCIER, vice-Président en charge du Pôle Sportif.

Intervention : Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur)

XXII.Projet CFCP – Saison 2022/2023 (**CF ANNEXE 20**)

Interventions : Thomas DRAGHICI (Provence Alpes Côte d'Azur) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France) / Eric BALLE (Normandie) / Michel TOSI (Occitanie Pyrénées Méditerranée) / Vincent ROCHE (Membre du Conseil d'Administration) / Gérard NOLIBOS (Nouvelle Aquitaine) / Alain de FABRY (Ile de France) / Nathalie PEDRETTI (Nouvelle Aquitaine) / Jean-Pierre MELJAC (Occitanie Pyrénées Méditerranée) / Patrick. REMY (Grand Est)

RESOLUTION 20 concernant **l'approbation du projet CFC**



Pour	4575
	86,66%
Contre	414
	7,84%
Abstention	290
	5,49%
Total Voix	5279



LE PROJET CFC 2022/2023 EST ADOPTE

Pierre MERCIER présente le planning général des compétitions 2022/2023 : (<file:///C:/Users/sprouve/Downloads/FFvolley Planning 2122.pdf>)

Interventions : Vincent ROCHE (Membre du Conseil d'Administration) / Sébastien GONÇALVES-MARTINS (Ile de France)

Pierre MERCIER rappelle le RGES a été voté lors de la précédente Assemblée Générale. La modification apportée porte sur une amende administration au lieu de la perte du match. Le RGES sera mis en ligne.

XXIII.Approbation des vœux

VŒU N°3 - Club 0351417 RENNES ETUDIANTS CLUB (Ligue BRETAGNE)

Secteur :

ARTICLE 28 - RENCONTRES PERDUES PAR PÉNALITÉ OU PAR FORFAIT du FFvolley_RGES_2021-22

Date : 09/01/2022

Avis de la Ligue : Favorable

Avis de la CCS : Voir proposition CCS

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

> Article Règlementaire à Modifier :

Le ou les équipe(s) constituée(s) d'un collectif en infraction avec la réglementation particulière d'une épreuve :

- PERDENT la rencontre par PÉNALITÉ, si le seul décompte des joueurs régulièrement qualifiés pour cette rencontre et inscrits sur la feuille de match, rend l'équipe complète.
- PERDENT la rencontre par FORFAIT, si le seul décompte des joueurs régulièrement qualifiés pour cette rencontre et inscrits sur la feuille de match, rend l'équipe incomplète.

Une équipe perd la rencontre par PÉNALITÉ ou FORFAIT quand elle n'a pas respecté les règles de participation prévues aux règlements particuliers des épreuves.

Quel que soit le décompte de ses joueurs, une équipe perd la rencontre par FORFAIT quand :

- elle a fait participer à la rencontre un licencié SUSPENDU ;
- elle est incomplète à l'heure prévue par le règlement particulier de l'épreuve ;
- elle refuse de jouer ou abandonne la rencontre, sans un cas de force majeure.

Suite à une blessure, une équipe peut être déclarée incomplète pour un set ou pour l'intégralité de la rencontre. Dans ce cas, l'équipe incomplète conserve les points et les sets acquis et l'équipe adverse se voit attribuer les points et les sets manquants pour gagner le match. L'équipe incomplète ne sera ni sanctionnée administrativement ni financièrement.

En plus des conséquences sportives d'une rencontre perdue par forfait ou pénalité, un GSA est passible d'une amende administrative appliquée par la Commission Sportive référente dont le montant figure dans le Règlement Financier (Montant des Amendes et Droits).

Dans le cas d'un forfait, l'équipe présente ne réglera aucune indemnité d'arbitrage.

Une équipe déclarée forfait pour une rencontre (match simple), ne peut, sous peine de suspension et de forfait, participer à une autre rencontre (match simple) le jour même à l'exception des épreuves ayant lieu sous forme de tournois.

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Le ou les équipe(s) constituée(s) d'un collectif en infraction avec la réglementation particulière d'une épreuve :

- PERDENT la rencontre par PÉNALITÉ, si le seul décompte des joueurs régulièrement qualifiés pour cette rencontre et inscrits sur la feuille de match, rend l'équipe complète.
- PERDENT la rencontre par FORFAIT, si le seul décompte des joueurs régulièrement qualifiés pour cette rencontre et inscrits sur la feuille de match, rend l'équipe incomplète.

Une équipe perd la rencontre par PÉNALITÉ ou FORFAIT quand elle n'a pas respecté les règles de participation prévues aux règlements particuliers des épreuves.

Quel que soit le décompte de ses joueurs, une équipe perd la rencontre par FORFAIT quand :

- elle a fait participer à la rencontre un licencié SUSPENDU ;
- elle est incomplète à l'heure prévue par le règlement particulier de l'épreuve ;
- elle refuse de jouer ou abandonne la rencontre, sans un cas de force majeure.

Suite à une blessure, une équipe peut être déclarée incomplète pour un set ou pour l'intégralité de la rencontre. Dans ce cas, l'équipe incomplète conserve les points et les sets acquis et l'équipe adverse se voit attribuer les points et les sets manquants pour gagner le match. L'équipe incomplète ne sera ni sanctionnée administrativement ni financièrement.

En plus des conséquences sportives d'une rencontre perdue par forfait ou pénalité, un GSA est passible d'une amende administrative appliquée par la Commission Sportive référente dont le montant figure dans le Règlement Financier (Montant des Amendes et Droits).

Dans le cas d'un forfait, l'équipe présente ne réglera aucune indemnité d'arbitrage.

Une équipe déclarée forfait pour une rencontre (match simple), ne peut, sous peine de suspension et de forfait, participer à une autre rencontre (match simple) le jour même à l'exception des épreuves ayant lieu sous forme de tournois.

Une première sanction (match perdu par forfait ou match perdu par pénalité) prononcée pour une équipe, en raison d'une infraction constatée sur une licence autre que les licences joueurs et la licence de l'entraîneur principal, le sera avec sursis et avec obligation de se mettre en conformité dans les 7 jours ouvrés suivant la réception de la sanction.

> Motivation du changement souhaité :

Beaucoup de clubs se sont mis en infraction avec des licences autres que celles des joueurs et de l'entraîneur principal en début de saison, pour des raisons principalement d'organisation en cours de définition de rush administratif du début de saison etc. Ces acteurs (coach adjoint, médical etc....) ne sont en général pas là pour peser sur une rencontre d'un point de vue sportif. A titre d'exemple, l'entraîneur adjoint qui était sur la touche en N2M lorsque nous avons été sanctionnés a 18 ans, se formait aux outils statistiques, était sur le banc pour avoir accès, à titre de conseil, à l'entraîneur principal, et a depuis sa licence d'entraîneur, ce qui était prévu dès le début de la saison car il encadre des jeunes.

Sanctionner sportivement dans ce cas n'est pas cohérent, imposer, en cas de première infraction, de se mettre en conformité sous 7 jours est par ailleurs normal

> Date de Mise en Application : immédiate

> Moyens de financement si nécessaire :



LE VŒU n°3 RENNES ETUDIANT CLUB EST RETIRE (DEJA VOTE)

VŒU N°5 - Club 0448335 SAINT-HERBLAIN VOLLEY-BALL (Ligue PAYS DE LA LOIRE)

Secteur :

[LIGUE] prix des licences lors de la création de GSD ou d'un GSA

Avis de la Ligue : Action promotionnelle sur le prix des licences lors de la création de GSD ou d'un GSA. **Favorable** car cela va dans le sens du développement et l'aide à la création de club.

Avis du Bureau Exécutif : Favorable – Proposition complémentaire de la Commission Fédérale de Développement

(Nouveautés en gras)

Pour un GSD : pas d'accord avec leur proposition pour les nouveaux GSD (pas de changement par rapport au règlement 21/22)

Saison N : 2 licences « Dirigeant » facturées à 50 % et 10 premières licences joueurs ou VPT à 1 €.

Saison N+1 : 2 licences « Dirigeant » facturées plein tarifs et 10 premières licences joueurs renouvelées facturées à 50 % du tarif appliqué annuellement

Pour un GSA : validation de leur proposition pour la saison N mais modification en N+1, avec un « crédit formation » qui remplacerait les 10 licences « Encadrant » à 1€

Saison N : Les 10 premières licences « Encadrant » facturées à 1€ + les 50 premières licences joueurs ou VPT à 1€

Saison N+1 : 50 premières licences joueurs ou VPT facturées à 50% du tarif appliqué annuellement + « avoir global de 300€ maximum » sur la base de justificatifs de formations fédérales passées au cours des saisons N ou N+1

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

Date : 09/01/2022

> Article Règlementaire à Modifier : Première affiliation - pack création d'un club

> Nouvelle rédaction de cet Article : * Pour un GSD :

saison N : 2 licences « Dirigeant » facturées à 1 € + les 10 premières licences joueurs ou VPT à 1€

saison N+1 : 2 licences dirigeant + 10 premières licence joueurs ou VPT facturées à 50 % du tarif

appliqué annuellement

* Pour un GSA volley:

saison N : les 10 premières licences «Encadrant» facturées à 1 € + les 50 premières licences joueurs ou VPT à 1€

saison N+1 : les 10 premières licences «Encadrant» + les 50 premières licence joueurs ou VPT facturées à 50 % du tarif appliqué annuellement

> Motivation du changement souhaité :

Actuellement, une licence d'un joueur dans une nouvelle structure ne coûte qu'un euro alors même qu'il profite « réellement » du volley. A contrario, un dirigeant, qui ne pratique donc pas, se retrouve à payer plein tarif la première année ce qui peut réduire la volonté de certaines personnes à prendre une licence.

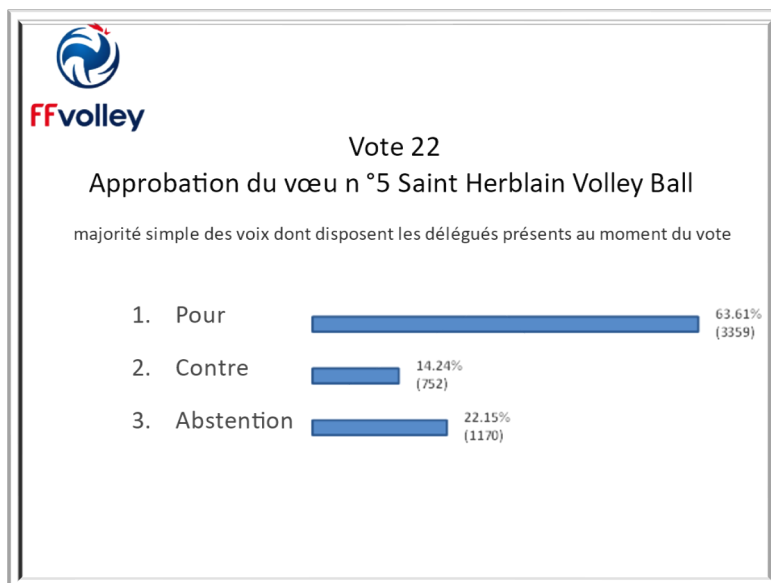
> Date de Mise en Application : Saison 2022/2023

> Moyens de financement si nécessaire :

négligeable pour la fédération compte tenu du nombre de clubs concernés mais très important pour le nouveau club.

Michelle AKILIAN (Présidente de la Commission Fédérale de Développement) précise l'avis du Conseil d'Administration apporté sur le vœu initial du club.

RESOLUTION 22 concernant **l'approbation du vœu n°5 Saint Herblain Volley Ball**



Pour	3359
	63,61%
Contre	752
	14,24%
Abstention	1170
	22,15%
Total Voix	5281



LE VŒU n°5 SAINT HERBLAIN VOLLEY BALL EST ADOPTE

VŒU N°12 - Club 0345002 ASBAM MONTPELLIER (Ligue OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE)

Secteur :

Mise à disposition de l'eau lors des rencontres fédérales

Avis du Comité : Favorable

Avis de la Ligue : /

Avis de la CCS : Favorable

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

Date : 09/01/2022

> Article Règlementaire à Modifier :

Dans le RGES

14.1 Volley-Ball

En fin de l'article

"La mise à disposition de l'eau par le GSA recevant pour l'équipe visiteuse sera définie par la commission sportive référente dans chaque RPE."

> Nouvelle rédaction de cet Article :

14.1 Volley-Ball

En fin d'article

"Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité."

> Motivation du changement souhaité :

- Développement durable et gestion des déchets :

Dans les RPE de Elite à N3 figure dans l'article 6 - Protocole des rencontres :

"Le club organisateur est tenu de fournir l'eau aux équipes visiteuses (soit 1,5 L par joueuse et par encadrant)."

Nombres de rencontres fédérales lors de la saison régulière :

Elite : 140 F, 140 M / N2 : 490 F, 540 M / N3 : 710 F, 860 M soit 2 880 matchs. Si on compte joueur(se)s + encadrement 10 en moyenne (pour faire simple), cela fait 28 800 contenants (bouteilles plastique en général) potentiellement utilisées, jetées (et au mieux recyclées...). Les meilleurs déchets sont que l'on ne génère pas.

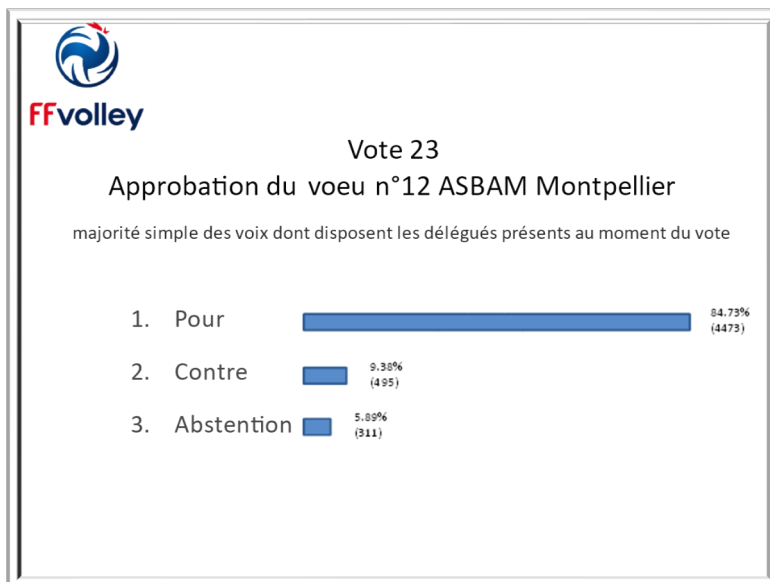
- Mise en conformité avec les protocoles Covid

> Date de Mise en Application : Saison 2022-2023

> Moyens de financement si nécessaire :

Intervention : D. KARBOVIAC (Bretagne)

RESOLUTION 23 concernant **l'approbation du vœu n°23 de l'ASBAM Montpellier**



Pour	4473
	84,73%
Contre	495
	9,38%
Abstention	311
	5,89%
Total Voix	5279

 **LE VŒU n°12 ASBAM MONTPELLIER EST ADOPTE**

VŒU N°38 - Club 0349150 LATTES ASPTT MONTPELLIER V.A.C (Ligue OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE)

Secteur :
 Fourniture de bouteilles d'eau aux clubs

Avis du Comité : Favorable

Avis de la Ligue : /

Avis de la CCS : Favorable

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

Date : 14/12/2021

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 6 RPE compétitions nationales : "Le club organisateur est tenu de fournir l'eau aux équipes visiteuses (soit 1,5 L par joueuse et par encadrant)."

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

> Motivation du changement souhaité :

Préservation des ressources naturelles (plus de 50% de l'eau fournie en bouteille est jetée).
 Implication de la FFVB et de ses clubs dans la réduction de l'impact écologique de nos championnats que représente les milliers de bouteilles plastiques jetées par saison

> Date de Mise en Application : Au plus tôt

> Moyens de financement si nécessaire :
Zéro impact organisationnel ou financier, cette disposition est appliquée depuis le début de la crise sanitaire sans problème

Approbation du vœu n°38 - Lattes Asptt Montpellier VAC



LE VŒU n°38 LATTES ASPT MONTPELLIER EST RETIRE (SANS OBJET)

XXIV. Questions diverses

Le Président présente les campagnes des volontaires Paris 2024 (**CF ANNEXE 21**)

Puis, le Secrétaire Général rappelle les lieux des prochaines assemblées générales fédérales :

- ✓ En 2023 à Dunkerque et/ou Roubaix
- ✓ En 2024 en Ile de France

XXV. Clôture de l'Assemblée Générale

Le Président clôture l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 18h10.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

Le Président
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général
Sébastien FLORENT

La réglementation de la FFvolley est accessible sur le site internet :
<http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements>